



X



2014

Réponse du rébus en bas de page

**CFTC - CSFV**

*La feuille de chou* - novembre 2013 - Numéro 5

**Edito**



## Quoi de neuf ??

En ce moment même, le gouvernement présente une « énième » réforme sur les retraites ! Encore une, me direz-vous .... !!! Vous lirez par la suite nos réactions dans les pages qui suivent.

Mais autre chose... rappelez-vous, il y aura bientôt 3 ans que nous sommes nés... Et grâce à vous toutes et à vous tous nous tenons le coup. Donc, comme prévu statutairement, nous nous retrouverons pour notre premier congrès à DIJON en mars 2014, avec nos collègues actifs de la Fédération CSFV, elle aussi en congrès. Et comme l'a si bien dit notre Président Patrick Ertz : « une organisation syndicale ne peut vivre sans son passé. Je suis contre l'éviction des aînés, profitons de leurs expériences et de la transmission du savoir-faire ».

Pour cela, continuons de nous développer et, surtout venez nombreuses et nombreux à Dijon, afin d'échanger un maximum, pour continuer à encourager nos collègues dans les meilleures conditions possibles.

A très bientôt.

Michel PERMAROLE,  
Président

Rébus : Congre, Haie, 2, Dix, Jong, Mars, 2014  
«Congrès de Dijon mars 2014»

## Mensualisation des retraites complémentaires : une gestion simplifiée

En octobre 2013, vous avez perçu votre dernier paiement trimestriel.

A partir du 2 Janvier 2014, le passage à la mensualisation se fera automatiquement. Aucune démarche à effectuer auprès de votre institution de retraite ou de votre banque.

Attention cependant pour les retraités dont le compte bancaire fait l'objet de prélèvements automatiques (*charges diverses, assurance santé...*). Ils devront veiller à ce que le calendrier de ces prélèvements soit compatible avec les nouvelles dates du versement de leur retraite.

N'hésitez pas à écrire à ces organismes pour modifier le rythme de vos remboursements.

Marie-Thérèse LOTHIER,  
Membre du Bureau

## SOMMAIRE

- Edito / La Mensualisation
- Les nouvelles «gabelles»
- Une situation alarmante / MDR
- Masterchef / Congrès UFR
- Jouons un peu
- Les amis de mes amis

# Les nouvelles «gabelles»

Cette année aura été marquée par une avalanche de mauvaises nouvelles fiscales. Il semble que chaque jour ait été ponctué par une mesure néfaste. Que nous parlions de taxes, d'impôts, de CSG, de cotisations... il est clair qu'en matière de prélèvements obligatoires, l'imagination de nos dirigeants semble sans limite.

**Au final, l'addition présentée est non seulement salée, mais aussi lourde et amère.**

Suite à une nouvelle contribution appliquée à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2013, votre retraite a peut-être été légèrement diminuée. En effet, **une contribution additionnelle de solidarité** sur l'autonomie (**CAS**) s'applique désormais sur les pensions de retraite au taux de **0,3%**. Il s'agit d'une taxe au profit de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie créée par la loi de financement de la sécurité sociale en 2013, afin de partager l'effort de solidarité entre les générations.

Cette taxe sera supportée par les allocataires assujettis à la CSG au taux plein de 6,6%.

**Ainsi les retraités les plus modestes en seront exemptés.**

Concernant la **Dépendance** : une loi est en préparation. Trois rapports préalables ont été demandés sur la prévention, l'adaptation de la société et les exemples étrangers... mais rien sur le financement !

Depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2013, bien d'autres changements ont eu lieu avec un impact direct sur le pouvoir d'achat déjà bien abimé des retraités :

- **Livret A** : taux de rémunération qui tombe à 1,25 % à compter du 1<sup>er</sup> Août
- **Gaz** : Hausse moyenne des tarifs réglementés GDF – Suez de 0,5%
- passage de la **TVA** de 7% à 19,6% pour certains services à la personne

Contrairement à certains commentaires hâtifs, **les retraités ne seront pas épargnés par la nouvelle réforme des retraites**. Selon André VIERLING, président de l'UDIR 67, le projet de loi «comporte 2 mécanismes qui en fin de compte rapportent au moins autant que la ponction sur les salariés et les entreprises, soit 2,7 milliards d'euros à l'échéance 2020» supportés par les retraités.

**Le report au 1<sup>er</sup> octobre de l'indexation des pensions** doit rapporter 1,4 milliards d'euros.

Chaque année, l'indexation produira ses effets sur 3 mois, d'octobre à décembre au lieu de 6 (avril à septembre), soit une perte substantielle. Il semble que suite à la fronde de certains de nos députés, cette mesure ne soit plus d'actualité, mais restons prudents !

La fiscalisation des majorations de pension : une mesure devant rapporter 1,3 milliard d'euros

Les majorations de pensions dont bénéficient les retraités ayant élevé 3 enfants ou plus, actuellement exonérées d'impôt, seront fiscalisées. Le Gouvernement prétend à tort que cette mesure touchera, en premier lieu, «les retraités les plus aisés».

A titre d'exemple, et avec une inflation de 2%, le retraité perdrait 367 € en 3 ans pour 1000 € par mois.

Avec un million de retraités qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, 964 € par mois pour une personne seule et 1446 € pour un couple, ces coups de Bercy vont encore aggraver la situation.

Dure, dure, la retraite quand on perçoit une pension mensuelle de 1000 €/mois pour une personne seule, locataire de son logement. Hier avec 1400 € /mois, après avoir élevé 3 enfants, on n'était pas imposable, mais avec la réforme qui est passée, on doit aujourd'hui s'acquitter de 440 € au trésor public, sans oublier que la taxe d'habitation sera elle aussi majorée.

En résumé, voici le détail des prélèvements sociaux retenus sur la retraite :

**La CSG** est prélevée au taux de **6,6 %** dont 4,20% sont déductibles de l'impôt sur le revenu et 2,40% non déductibles ;

Si vous êtes redevables en 2012 d'une somme inférieure à 61€ (revenus 2011), vous serez alors assujetti à la CSG au taux réduit de 3,8%, si votre revenu fiscal de référence est supérieur au seuil fixé par l'administration fiscale.

**La CRDS** (contribution au remboursement de la dette sociale) est prélevée au taux de **0,5%** ;

**La cotisation d'Assurance Maladie** est prélevée au taux de **+1%** , **+1,5% pour les bénéficiaires du régime local général d'Alsace Moselle** ;

Vous serez exonéré totalement de la CSG et de la CRDS dans les situations suivantes :

- Votre revenu fiscal de référence est inférieur ou égal au seuil fixé par l'administration fiscale (pour 2013 : 10 024 € pour la première part du quotient familial, majoré de 2676€ pour chaque demi-part supplémentaire);

- Vous êtes titulaire d'un avantage vieillesse ou invalidité attribué par la sécurité sociale sous conditions de ressources ;

- Vous êtes domicilié fiscalement hors de France.

Marie-Thérèse LOTHIER,  
Membre du Bureau



## Une situation alarmante

Le surendettement touche aujourd'hui bon nombre de personnes âgées. Il est dû en majeure partie, à la faiblesse, la baisse ou l'absence de revenus.

Dans la société actuelle, et contrairement aux idées reçues, le surendettement touche toutes les catégories sociales. Nombreuses sont les personnes âgées qui renoncent à adhérer à une mutuelle santé par manque de moyens.

Le logement est un élément majeur dans la vie des personnes, parce qu'il représente une part financière importante (1/3) dans le budget des ménages (loyer, charges, téléphone, internet), pour éviter de se surendetter, il faut se garder de dépasser ce tiers.

En finalité : les seniors, l'eldorado pour le tourisme... voilà ce que nous entendons et lisons presque chaque jour, pourtant les seniors ne se reconnaissent pas dans la vie faite uniquement d'oisiveté qui les conduirait vers le déclin et le renoncement.

Les seniors auraient un niveau de vie égal à celui des actifs ... c'est faux selon le conseil d'orientation. Leur niveau de vie représente 85% de celui des actifs, au lieu de surcharger les retraités, il importe de réfléchir aux conséquences.

Par leur expérience de la vie, leur capacité à prendre du recul sur les choses et leur savoir-faire, les seniors sont une force de complémentarité inestimable.

**Ce sont les mémoires irremplaçables de notre société.**

## Mort De Rire

**Quelle est la différence entre l'homme et le chameau ?**

- Le chameau peut travailler 10 jours sans boire.
- L'homme peut boire 10 jours sans travailler.

**Un type discute avec son copain :**

- Ca va mal ces jours-ci, ma femme passe ses soirées à faire le tour des bars de la ville.
- Elle est alcoolique ?
- Non elle me cherche.

**Quelle est la différence entre un cambrioleur et un politicien ?**

- Le cambrioleur ne vole qu'une personne à la fois.

## Caviar d'Aubergine à la marocaine

### Ingrédients :

1 kilo d'aubergines  
1 kilo de tomates  
4 CS huile olive  
4 CS Coriandre fraîche  
4 CS persil plat haché  
4 gousses d'ail écrasées  
1 CC cumin en poudre  
½ CC paprika en poudre  
Sel et poivre du moulin



### Recette :

Préchauffer le four à 200° ( 6/7 ). Dans deux plats allant au four, disposez d'une part les aubergines entières et d'autre part les tomates enduites huile d'olive. Faire rôtir le tout 30 minutes, jusqu'à ce que les aubergines soient tendres, laissez tiédir au four, puis pelez les aubergines : le meilleur moyen de procéder étant de les couper en 2 dans le sens de la longueur, de retirer la chair avec une cuillère en éliminant la peau grillée.

Hachez la chair des aubergines, pelez et épépinez les tomates, puis les écraser grossièrement avec une cuillère en bois.

Dans une sauteuse, faire chauffer le reste huile, ajouter l'ail et les tomates, faire cuire 10 minutes à découvert,

Salez et poivrez, faire cuire encore 20 minutes à découvert, ajoutez le cumin et le paprika,

Retirer du feu, mélangez et laissez refroidir servir tiède ou froid ... c'est excellent.

## Congrès UFR

Vous êtes toutes et tous concernés : Dans le cadre du Congrès Fédéral qui aura lieu les 25, 26 et 27 mars 2014 à Dijon, l'**UFR CSFV-CFTC** organise son **PREMIER CONGRÈS**. Celui-ci se déroulera du **25 au 28 mars 2014**. Chaque adhérent(e) UFR est convié à cet événement majeur. Retenez dès maintenant ces dates et rendez-vous dans le prochain numéro pour plus d'informations.

## Jouons un peu

### Horizontal

- 1 - Normalement nos lecteurs y sont.
- 2 - Ce Lord anglais nous a laissé son manteau
- 3 - Anagramme de réthais, corse ou ogien.  
Abréviations due à Graham Bell
- 4 - Conjonction. Avec un H devant, a besoin d'un notaire.
- 5 - Organisme qui nous est cher (enfin, pas assez)
- 6 - Dans une croûte. Accord longtemps soviétique.
- 7 - Jeux de récréation.
- 8 - Sommet. Les réthais y habitent.
- 9 - Celles ou ceux qui le sont, ne verront pas leur retraite minorée, à moins d'avoir adopté.

### Vertical

- A - Une fois et deux fois, c'est Zéro, trois fois c'est déjà quelque chose. Périodicité du paiement de la retraite à compter du 1er janvier 2014
- B - Il faut l'être pour croire à une rallonge de nos pensions.
- C - Dans toutes les annonces gouvernementales, il faut le faire. Près de zéro à la fin du mois.
- D - N'hésitez pas à le faire, si vous êtes mécontents. Aspirant.
- E - Organisme qui est cher (enfin pas assez) à certains d'entre-nous. Anagramme d'un courrier.
- F - Pronom personnel. Sa teinture est un antiseptique.
- G - Vous n'en manquez certainement pas. Auprès de son coin, on y lisait «la veillée des chaumières».
- H - Greffer. A eux.

*Solution de la grille dans le prochain numéro de la feuille de choux*

	A	B	C	D	E	F	G	H
1								
2		■						
3						■		
4			■					
5	■						■	
6				■	■	■		■
7								
8		■				■		
9								

## Les amis de mes amis sont mes amis

Par votre adhésion, vous avez choisi d'appuyer l'action de la CFTC dans notre monde de retraités. Merci de la poursuite de cet engagement syndical.

En page suivante, vous trouverez un bulletin d'adhésion à l'UFR ainsi qu'une note explicative. Vous avez encore ou peut-être des relations avec vos anciens collègues... alors pourquoi ne pas leur proposer de vous rejoindre ? Il en va de même pour votre voisinage.

La participation financière - AU TARIF 2013 - couvrira l'adhésion jusqu'au 31 décembre 2014. Mais attention, il s'agit d'une offre réservée aux nouveaux adhérents. N'hésitez pas à faire des photocopies ou nous demander d'autres bulletins.

**Plus nombreux, nous aurons plus de poids !**

# SPECIAL NOUVEAUX ADHERENTS

## NOS COTISATIONS SYNDICALES

Chers amis,

Adhérer à une structure et y régler une cotisation montrent clairement notre appartenance à cette entité.

Cela nous permet de participer à sa vie et à ses orientations...

On bénéficie aussi de l'aide et des possibilités qu'elle apporte.

Il en va de même, vous le savez, dans le monde syndical.

Ci-joint un BULLETIN d'ADHESION à l'UFR.

D'avance, merci de nous le retourner...il nous permet de suivre vos changements d'adresse, de n° de téléphone ou l'arrivée d'un portable ou d'un courriel...en effet certains oublient de nous avertir en cas de changement...

Tous ceux qui nous le retourneront recevront donc régulièrement les informations et documents que nous adressons à nos membres.

Le contexte économique peut s'avérer tendu chez certains retraités...aussi volontairement nous avons limité la hausse des cotisations à :

	<u>Pour l'année</u>
• UN euro par semestre pour les non-cadres :	58€
• UN euro par trimestre pour les cadres :	104€

Vous le savez une large part de la cotisation va vers les instances CFTC (Confédération, Fédération, UR, UD, UL).

**Rappel : le crédit d'impôt est de 66% pour les cotisations syndicales, et ce, que vous soyez imposable ou non. Un justificatif vous est envoyé chaque année.**

La cotisation est annuelle, mais pour faciliter votre trésorerie, elle peut-être SEMESTRIELLE (2 chèques de 29€ ou 52€).

- Le premier sera encaissé quelques jours après la réception
- Le second en juillet 2014.

Le BULLETIN d'ADHESION, accompagné du (des) chèque(s), est à expédier au siège de l'UFR situé au 34 Quai de la Loire 75019 Paris.

Si vous avez des problèmes, des questions ou des difficultés, n'hésitez pas à nous contacter, nous sommes à votre écoute (01 46 07 04 32) ou par courrier ou email.

Cordialement et à bientôt.

Le Bureau de l'UFR.



**Adhésion 2013**  
**UFR - CFTC - CSFV**

**NOM :** **CIVILITÉ :** M. Mme  
**PRÉNOM :** **INARIC :**  
**ADRESSE :**  
**CODE POSTAL :** **VILLE :**  
**Né(e) le :** **à :** **Nationalité :**  
**Tél domicile :** **Portable :**  
**Courriel :**

**Votre carrière**

**Branche Professionnelle :**

**Code syndicat :**

**Dernière entreprise :**

**Lieu :**

**Poste tenu :**

**Statut :** Cadre, Agent de Maitrise, Employé, Ouvrier, Autre

**Fonctions syndicales passées :**

Pour valider mon adhésion, je règle ma cotisation de ..... € pour l'année.

En :  1 fois (paiement annuel) de 58€ (non cadre) ou de 104€ (cadre)  
 2 fois (paiement semestriel) de 29€ (non cadre) ou de 52€ (cadre)

Je joins 1, 2 chèque(s).

Signature